

Séance ordinaire du 4 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 mars 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absente : Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-03-04-053

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2019

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 – 19h

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 – 19h05

E- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2019

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2019
- 100-7 Réglementation relative à la tarification des roulettes - Avis de motion et présentation du projet de règlement 2019-319
- 100-8 Représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration (CA) de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles – **Véto du maire**
- 100-9 Corporation du parc régional du lac des 31 milles - Représentants
- 100-10 Nomination d'un nouveau maire suppléant
- 100-11 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 SCRSI – Rapport annuel d'activités 2017-2018
- 200-3 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Période de question

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Règlement régissant la disposition des ordures
- 400-6 Entente avec Éco-Peinture – Autorisation de signature
- 400-7 Récupération du textile – Offre de la MRCVG
- 400-8 Station de lavage de bateaux - Discussions
- 400-9 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de janvier et février 2019
 600-3 Demande de dérogation mineure – 134 chemin de la Carpe – 4915-15-8108
 600-4 Adoption du 2^e projet de règlement 2018- 315 – Règlement modifiant le règlement numéro 85 afin de modifier l’usage permis dans la zone U-207
 600-5 Les Fleurons du Québec – Renouvellement d’adhésion
 600-6 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Petite école de rang – Demande concernant les heures d’ouverture
 700-2 Journée familiale d’activités – Hivernal – Samedi 23 février 2019 – Retour sur l’activité
 700-3 Aménagement de la bibliothèque - Étagères

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l’unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

M.B. 2019-03-04-054

Sur la proposition d’Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2019

M.B. 2019-03-04-055

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l’unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 – 19h

M.B. 2019-03-04-056

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 – 19h, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 – 19h05

M.B. 2019-03-04-057

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 – 19h05, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière avec la correction mentionnée, soit le nom du maire comme président de la séance.

Adoptée à l'unanimité

E- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2019

M.B. 2019-03-04-058

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire a déposé un droit de véto concernant la résolution M.B.2019-02-21-050. Ce sujet sera donc soumis à nouveau séance tenante au point 100-8.

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2019

Le maire Gilles Bastien résume les différents rencontres auxquelles il a participé en février 2019 :

- Rencontre pour le plan de sécurité publique
- CA de la SAGE
- CA du PARC
- Rencontre William Amos – Fonds de la nature du Canada
- Rencontres du conseil des maires de la MRCVG
- Rencontre avec certains maires.

0-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Droit de véto lors de la séance du 21 février 2019
- Représentant de la SAGE
- Programme déposé par la SAGE
- Poste de consultant au sein de la SAGE
- Représentant de la MRCVG au sein de la SAGE

- Documents non déposés par le maire
- Informations erronées en circulation
- Discussion lors de la séance du 21 février 2019
- Travail du maire - Transparence

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-03-04-059

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} février 2019 au 28 février 2019, pour un montant total de 3 030.28\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2019

M.B. 2019-03-04-060

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2019 pour un montant total de 114 111.46\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 28 février 2019

M.B. 2019-03-04-061

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2019 pour un montant de 7 799.22\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Réglementation relative à la tarification des roulottes - Avis de motion et présentation du projet de règlement 2019-319

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, annonce ce 4 mars 2019, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 271, règlement concernant la tarification des roulottes.

Michel Lamoureux
Conseiller au siège #1

Note au procès-verbal

Le projet de règlement 2019-319 est présenté et la modification concerne l'augmentation du tarif annuel des roulottes.

100-8 Représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration (CA) de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles – Vêto du maire

M.B. 2019-03-04-062

Considérant la résolution M.B. 2019-02-210-050 adoptée à la majorité lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 21 février 2019;

Considérant que le maire a déposé, son droit de veto sur cette résolution et ce, séance tenante;

Considérant que les membres du conseil désirent adopter de nouveau la même résolution;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de nommer le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, comme représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Corporation du parc régional du lac des 31 milles – Représentants

M.B. 2019-03-04-063

Considérant la résolution M.B. 2018-11-05-296 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 novembre 2018;

Considérant que cette résolution stipule que les représentants de la municipalité au sein de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles sont : le maire Gilles Bastien, la directrice générale, Claudia Lacroix et le conseiller Yvon Pelletier est le substitut;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à une révision de ces représentants;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les représentants de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31 milles soient : le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, la directrice générale, Claudia Lacroix et le substitut sera le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Nomination d'un nouveau maire suppléant

M.B. 2019-03-04-064

Considérant l'article 116 du Code municipal du Québec;

Considérant qu'en vertu de cet article, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant la résolution M.B. 2018-05-07-133 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mai 2018;

Considérant que cette résolution nommait le conseiller Yvon Pelletier comme maire suppléant et ce, pour un terme de six mois;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de nommer le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, comme maire suppléant et ce, pour une période d'un an. Il est aussi résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette désigne ce conseiller, maire suppléant, à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau. Monsieur Saumure sera aussi la personne autorisée à signer les documents municipaux et effets bancaires et ce, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Date de prise d'effet des résolutions adoptées
- Rencontre avec le public – PARC lac 31 milles

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 SCRSI – Rapport annuel d'activités – 2017-2018

M.B. 2019-03-04-065

Considérant que le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé le rapport annuel d'activités pour 2017-2018 pour adoption par le conseil;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ce rapport annuel et que ce rapport est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'une rencontre du comité de voirie se tiendra prochainement.

300-2 Période de questions

Aucune question n'est posée.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

M.B. 2019-03-04-066

Considérant qu'en décembre 2018, l'entrepreneur responsable des opérations de l'usine d'épuration a remis une lettre à l'effet qu'il mettait un terme à son contrat d'entretien et de surveillance de l'usine d'épuration;

Considérant que cet entrepreneur a été aux services de la municipalité et ce, depuis janvier 2004, soit une période de 15 ans;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour envoyer à l'entrepreneur, Paul Lefebvre et als, une lettre de remerciement pour toutes ses années au service de la municipalité de Bouchette en ce qui concerne l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Règlement régissant la disposition des ordures

Note au procès-verbal

Le comité « hygiène du milieu » se rencontrera prochainement en vue d'établir la nouvelle procédure visant les bacs roulants de même que la modification de la réglementation en vigueur.

400-6 Entente avec Éco-Peinture – Autorisation de signature

M.B. 2019-03-04-067

Considérant le projet d'entente remis à chaque membre du conseil concernant le bac de récupération destiné à la récupération entre autre de la peinture et des huiles usées;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer au nom de la municipalité de Bouchette ladite entente avec Éco-Peinture.

Adoptée à l'unanimité

400-7 Récupération du textile – Offre de la MRCVG**Note au procès-verbal**

Pour différentes raisons, les membres du conseil conviennent de ne pas adhérer à cette offre reçue de la MRCVG.

400-8 Station de lavage de bateaux – Discussions**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil préfèrent approfondir ce sujet avant de prendre une décision.

400-9 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Station de lavage de bateaux
- Propreté et nuisances sur une propriété

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de janvier et février 2019**

Les statistiques relatives aux permis émis durant les mois de janvier et février 2019 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure – 134 chemin de la Carpe – 4915-15-8108

M.B. 2019-03-04-068

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 134 chemin de la Carpe;

Considérant que ces propriétaires demandent une dérogation mineure afin de pouvoir construire un bâtiment accessoire de 12 pieds par 30 pieds, bâtiment qui sera situé à 10.20 mètres de la marge avant;

Considérant que la réglementation municipale stipule que la marge avant à respecter pour ce type de bâtiment est de 12 mètres;

Considérant que la dérogation demandée consiste à un empiètement de 1.80 mètres dans la marge avant;

Considérant qu'il est du devoir des propriétaires de construire leur bâtiment accessoire selon les différentes marges en conformité à la réglementation en vigueur, le tout conformément aux informations et documents fournis dans la demande de permis de construction;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du CCU concernant cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure, pour la propriété située au 134 chemin de la Carpe, à savoir la construction d'un bâtiment accessoire ayant comme dimension de 12 x 30 pieds, soit 3.65 mètres x 9.14 mètres, et dont la marge avant sera de 10.80 mètres, soit un empiètement de 1.80 mètres dans la marge réglementaire. Cette propriété est située dans la zone V-123 et possède les caractéristiques suivantes : cadastre 4 740 371, matricule 83050-4915-15-8108

Adoptée à l'unanimité

600-4 Adoption du 2^e projet de règlement 2018- 315 – Règlement modifiant le règlement numéro 85 afin de modifier l'usage permis dans la zone U-207

M.B. 2019-03-04-069

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-315

Règlement modifiant le règlement numéro 85 de la municipalité de Bouchette afin de modifier l'usage permis dans la zone U-207

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

- ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier un règlement conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QUE comme mentionné au plan 78430-1 annexé au règlement de zonage, l'usage permis dans la zone U-207 est h12, soit les maisons mobiles;
- ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette désire retirer l'usage permis dans la zone U-207 et permettre un usage résidentiel;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018, afin de modifier le règlement de zonage numéro 85, pour y retirer l'usage h12, maison mobile, et ajouter l'usage h1 et ce, dans la zone U-207;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2018;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 mars 2019;
- EN CONSÉQUENCE sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 2018-315 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Retrait de l'usage h12

L'usage h12, maison mobile, est retiré dans la zone U-207.

Article 3 – Ajout de l'usage h1

L'usage h1, habitation unifamiliale isolée, est ajouté dans la zone U-207.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-5 Les Fleurons du Québec – Renouvellement d’adhésion

Note au procès-verbal

Suite à des échanges d’informations et de commentaires, la décision relative à ce sujet est reportée à une prochaine séance de conseil.

600-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Coût relatif à l’adhésion aux Fleurons du Québec
- Fleurons du Québec
- Ristourne d’Hydro-Québec
- Objectifs et avantages de l’adhésion aux fleurons

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Petite école de rang – Demande concernant les heures d’ouverture

M.B. 2019-03-04-070

Considérant la demande déposée par le comité de la petite école de rang;

Considérant que cette demande consiste à augmenter les heures d’ouverture de la petite école de rang;

Considérant que lors de la préparation du budget 2019, les membres du conseil ont considéré cette demande et que le montant de cette dépense est inclus dans le budget adopté;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de répondre positivement au comité de la petite école de rang et d’autoriser l’ouverture de la petite école de rang, du mercredi au dimanche de 10h à 17h et ce, pour la période estivale débutant à la Fête nationale et finissant à la Fête du travail.

Adoptée à l’unanimité

700-2 Journée familiale d’activités – Hivernal – Samedi 23 février 2019 – Retour sur l’activité

Note au procès-verbal

Un résumé des activités tenues lors de la journée du 23 février a été fait par les conseillers Jean Daoust et Michel Lamoureux.

Un grand merci aux bénévoles impliqués dans l’organisation de cette activité.

Le comité désire remercier monsieur Alain Raymond de son don pour les feux d’artifice, qui furent de toute beauté. Merci monsieur Raymond!

Des félicitations sont mentionnées aux organisateurs de cette activité ainsi qu’à tous les bénévoles impliqués. Les membres du conseil remercient le personnel municipal pour leur implication.

700-3 Aménagement de la bibliothèque - Étagères

M.B. 2019-03-04-071

Considérant la résolution M.B. 2018-02-05-043 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 février 2018;

Considérant la résolution M.B. 2017-12-04-354 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 décembre 2017;

Considérant que ces résolutions autorisaient la dépense reliée au remplacement des étagères à la bibliothèque municipale;

Considérant que la personne retenue pour effectuer ces travaux n'est plus disponible;

Considérant les recherches effectuées par la directrice générale;

Considérant que monsieur Marc Saumure, est intéressé à effectuer ces travaux de remplacement des étagères;

Considérant le prix soumis et les conditions formulées par monsieur Saumure;

Considérant que cette dépense est inscrite au budget 2019;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la dépense et de retenir les services de Marc Saumure pour effectuer les travaux relatifs à la fabrication d'étagères à la bibliothèque. Il est aussi résolu de mandater la directrice générale pour prendre le personnel municipal nécessaire afin de procéder à l'enlèvement des étagères en place et à effectuer la préparation de l'emplacement en vue de recevoir les nouvelles étagères.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Corporation du parc régional du lac des 31 milles

M.B. 2019-03-04-072

Considérant la correspondance reçue du comité exécutif de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles, lettre reçue lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 février 2019;

Considérant que par cette correspondance les membres du comité exécutif demandent à rencontrer les membres du conseil municipal avant que toute décision relative à la corporation soit prise par la municipalité de Bouchette;

Considérant que cette rencontre s'est tenue le lundi 18 février 2019;

Considérant que les membres du conseil municipal n'ont jamais eu l'intention de remettre en question leur participation dans cette corporation;

Considérant que les membres du conseil espèrent développer d'autres projets dans le cadre de ce partenariat;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de confirmer aux membres du comité exécutif de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles que les membres du conseil municipal de Bouchette sont d'accord pour travailler avec les autres membres de la corporation dans les différents projets de la corporation incluant celui du pavillon d'accueil.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Feuillet paroissial - Secteur Haute-Gatineau - Publicité

M.B. 2019-03-04-073

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de contribuer pour une somme de 150\$ à l'impression du feuillet paroissial pour le secteur Haute-Gatineau et ce, pour l'année 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Propriétés municipales – Vente des propriétés acquises pour non-paiement de taxes

Note au procès-verbal

Une rencontre du comité municipal se tiendra prochainement en vue de formuler une recommandation aux membres du conseil visant une procédure à suivre pour la vente des propriétés municipales acquises pour non-paiement des taxes.

800-4 Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2019

M.B. 2019-03-04-074

Considérant la tenue de la 10^e édition du Festival des arts et de la scène Val-Gatinois en 2019;

Considérant la demande de support reçue du comité responsable de ce festival;

Considérant que les membres du conseil veulent permettre à des citoyens de Bouchette de profiter de ce festival;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu procéder à l'achat de deux passeports au coût de 70\$ chacun et de procéder par tirage au sort parmi les utilisateurs de la bibliothèque municipale qui seraient intéressés à participer aux différents spectacles. Les billets de chaque passeport sont valides pour une quinzaine de spectacles et ils sont détachables afin de faire profiter le plus de citoyens.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Projet aire protégée

Note au procès-verbal

Ce sujet n'a pas été discuté en atelier.

800-6 **Carrières et sablières**

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure se retire de la table du conseil pour les discussions relatives à ce sujet.

Le maire, Gilles Bastien, se retire aussi de la table du conseil pour ce sujet.

Note au procès-verbal

Les membres du conseil tiennent à souligner que les lettres aux différents propriétaires concernés par la réglementation régissant les carrières et sablières ont été envoyées par la directrice générale.

Quelques questions sont posées concernant ce sujet :

- Registre
- Sommes perçues
- Informations accessibles
- Conformité des sites versus réglementation municipale

Ce sujet sera examiné par les membres du conseil en atelier de travail.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Informations aux citoyens - Rôle du maire – Communications radio
- Problématique de son – Distributrice à boissons gazeuses
- Fleurons du Québec
- Pancarte entrée sud – Restauration et garantie
- Réglementation – Traverses de motoneiges - Signalisation
- Travaux de réfection des rues du village
- État des chemins municipaux

Des remerciements sont mentionnés pour la collaboration de la municipalité lors de la tenue de l'activité organisée par le Club Les Ours Blancs samedi le 2 mars 2019. Un grand merci pour les équipements prêtés; barricades, foyer et bacs roulants, et merci aux personnes de la municipalité qui se sont déplacées pour cette activité.

Des remerciements sont aussi mentionnés en ce qui concerne les décisions prises à cette séance, décisions qui vont aider aux différents projets à aller de l'avant.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2019-03-04-075

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière